



Article paru dans la revue
l'Observatoire, n°114,
Nouveaux visages de la pauvreté
& inégalités grandissantes, 2023.

www.revueobservatoire.be

Jeunes en errance

Des réalités au-delà des clichés

Kristel KARLER

Responsable de la Direction Action
Sociale du SPW Intérieur et Action
Sociale

Béatrice VILLETTE

Valentin EGON

Isabelle CHAUVIER

L'Observatoire Wallon du Sans-abrisme

Nicolas De MOOR

Assistant de recherche Cirtes-
UCLouvain

Martin WAGENER

Professeur de sociologie Cirtes-
UCLouvain

owsa@spw.wallonie.be

LE NOMBRE DE JEUNES EN ERRANCE A GAGNÉ EN IMPORTANCE CES DERNIÈRES ANNÉES. LA MISE EN VISIBILITÉ DE CE PHÉNOMÈNE EST LE FRUIT D'UNE COLLABORATION ENTRE ACTEURS DE TERRAIN ET CHERCHEURS CHARGÉS DU DÉNOMBREMENT DES PERSONNES SANS-ABRI, EN MAL-LOGEMENT OU ABSENCE DE CHEZ-SOI. IL EST AUJOURD'HUI INSCRIT DANS LES AXES PRIORITAIRES DE L'OBSERVATOIRE WALLON DU SANS-ABRISME (OWSA) CRÉÉ EN JUIN 2022.

L'ARTICLE PRÉSENTÉ ICI A ÉTÉ COÉCRIT PAR L'ÉQUIPE DE L'OWSA ET L'ÉQUIPE DE RECHERCHE DU CIRTES. APRÈS UN RETOUR SUR LA DÉFINITION DU SANS-ABRISME, IL DONNE À VOIR UN APERÇU QUANTITATIF DU PHÉNOMÈNE, EN PORTANT SPÉCIFIQUEMENT ATTENTION À LA WALLONIE. PUIS, IL PROPOSE DE SE PENCHER SUR LES TRAJECTOIRES ET SITUATIONS DE VIE DE CES JEUNES. LA DERNIÈRE PARTIE POINTE QUELQUES PISTES D'AMÉLIORATION INTERSECTORIELLES QUI MÉRITENT D'ÊTRE (RE)PENSÉES, (RE)TRAVAILLÉES.

Mots-clés : errance, sans-abri, jeune, prévention, Wallonie, Observatoire, dénombrement

L'Observatoire Wallon du Sans-Abrisme : une réponse à un enjeu d'actualité

La naissance de l'OWSA s'inscrit dans un contexte élargi, tant au niveau belge qu'européen et international.

L'Union européenne indique que le sans-abrisme est une des formes

1. Dans le cadre de cet objectif, la Déclaration de Lisbonne du 21 juin 2022 engage les signataires (comprenant entre autres la Commission européenne, le Parlement européen et les États membres) à tendre vers la fin du sans-abrisme sur le territoire européen d'ici 2030, en identifiant cinq sous-objectifs :

- Personne ne dort dehors du fait d'un manque d'hébergements d'urgence accessibles, appropriés et sécurisés ;
- Personne ne vit en hébergement d'urgence ou en logement de transition plus longtemps que nécessaire pour passer dans une solution de logement permanente ;
- Personne ne sort d'institution (prisons, hôpitaux, services de soin) sans une solution appropriée de logement ;
- Les expulsions doivent être évitées autant que possible et personne n'est expulsé sans une assistance en vue d'une solution de logement appropriée, si nécessaire ;
- Personne n'est discriminé du fait de son statut de sans-abri.

les plus extrêmes d'exclusion sociale. Elle ambitionne d'en venir à bout d'ici 2030¹.

Au niveau wallon, la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 affiche l'intention du Gouvernement wallon de faire de l'éradication du sans-abrisme une priorité, ainsi que de développer l'insertion par le logement en apportant une solution d'hébergement pour chaque personne sans-abri. Pour y contribuer, l'OWSA a été créé en juin 2022. Il est basé au sein du Service Public de Wallonie Intérieur et Action sociale.

Concrètement, ses missions sont les suivantes :

- Centralisation : doter la Wallonie d'une instance centralisée en matière de lutte contre le sans-abrisme, associant les différents opérateurs actifs sur le terrain et experts de la question, en consti-

tuant un interlocuteur privilégié pour les autorités en la matière ;

- Expertise : disposer d'une expertise pluridisciplinaire (logement, santé, etc.) sur la question du sans-abrisme, fondée notamment sur la collecte de données quantitatives et qualitatives sur ce phénomène, en ce compris des données genrées ;

- Évaluation : évaluer les dispositifs existants et potentiels en matière de lutte contre le sans-abrisme, sur la base d'une recherche de la littérature mais également sur la mise en place d'indicateurs d'impact ;

- Avis : définir et coordonner les orientations prises et/ou à prendre en matière de lutte contre le sans-abrisme.

L'OWSA mène ses travaux avec l'appui d'un comité de concertation qui associe l'expertise (aussi bien

de terrain que scientifique et institutionnelle) nécessaire à l'accomplissement de ses missions. Pour rencontrer l'objectif visant à permettre à chaque personne de vivre dans un logement décent, la mise en place d'une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme est nécessaire. Cette stratégie envisage le passage d'une approche curative du phénomène (prise en charge des besoins élémentaires des personnes sans-abri) vers une approche préventive (empêcher le basculement des personnes à risque vers le sans-abrisme).

En préambule, une définition et une compréhension élargie du sans-abrisme

Comprendre le sans-abrisme implique de dépasser ses représentations et ses formes les plus visibles : les personnes à la rue que nous croisons dans les centres-villes. Dans les faits, il existe une grande diversité des situations qu'il convient de prendre en compte, que ce soit au niveau de la recherche ou des politiques publiques à mettre en place.

À cet égard, nous renvoyons le lecteur au tableau 1 sur cette page qui reprend les différentes catégories définies selon la typologie européenne de l'exclusion liée au logement (abrégée « Ethos »), dans sa déclinaison « light » (« Ethos light² »). Cette déclinaison permet de rendre compte aisément des différentes situations de vie qui peuvent être qualifiées de sans-abrisme, mal-logement ou absence de chez-soi.

Cette typologie est reconnue par les différents niveaux de pouvoir de notre pays³. Elle est en outre utilisée pour les expériences de dénombrement menées ces dernières

Tableau 1 - Catégories ETHOS light selon la typologie européenne⁴

	Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition
1	Personnes vivant à la rue	1 Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
2	Personnes en hébergement d'urgence	2 Hébergement d'urgence	Personnes sans lieu de résidence habituel qui utilisent des abris de nuit ou des abris à bas seuil
3	Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3 Foyer d'hébergement d'insertion 4 Logement provisoire 5 Hébergement de transition avec accompagnement 6 Hébergement pour femmes	Quand l'intention est que la durée du séjour soit inférieure à un an
4	Personnes en institution	7 Institutions médicales 8 Institutions pénales	Reste plus longtemps que prévu par manque de logement Pas de logement disponible avant la libération
5	Personnes en logement non conventionnel par manque de logement	9 Mobile homes 10 Construction non conventionnelle 11 Habitat provisoire	Lorsque le logement est utilisé par manque de logement mais n'est pas le lieu de résidence habituel
6	Personnes vivant provisoirement dans un logement conventionnel avec des amis ou la famille (par manque de logement)	12 Logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel	Lorsque le logement est utilisé par manque de logement mais n'est pas le lieu de résidence habituel

années sur le territoire wallon. À noter cependant que la visée préventive de la stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme en Wallonie⁵ élargit encore le public concerné et intègre, par exemple, les personnes à risque d'expulsion, à risque de rupture relationnelle ou familiale (les femmes victimes de violences conjugales, les jeunes, les personnes LGBTQIA+, etc.).

Le dénombrement : un outil essentiel pour mieux cerner le phénomène du sans-abrisme

Le dénombrement permet de mieux cerner le phénomène de l'errance. Organisé selon un cadre scientifique précis, il permet de mesurer et de chiffrer le sans-abrisme et l'absence de chez-soi selon les catégories d'Ethos light.

Chaque dénombrement organisé depuis 2020 par la KULeuven, l'ULiège (en 2020) et l'UCLouvain (depuis 2021) avec l'appui de la Fondation Roi Baudouin, utilise la méthodologie « point in time ». Elle consiste à solliciter les acteurs locaux (les communes, les CPAS, les

centres d'accueil, les équipes mobiles...) et à les former pour collecter des données à un moment donné précis (un jour, une semaine) sur un territoire géographiquement délimité. Cette méthodologie présente l'avantage d'inclure un aspect qualitatif en plus du comptage proprement dit. Il est en effet demandé aux services partenaires de compléter avec les personnes rencontrées un questionnaire dont l'analyse permet ensuite d'apporter un éclairage sur les profils ou les événements qui, dans un parcours de vie, contribuent à l'absence ou la perte d'un logement.

2. La version « light » a été créée par l'observatoire européen du sans-abrisme pour faciliter la lecture et la compréhension des différentes catégories tout en maintenant des catégories essentielles.

3. CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE, *Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez soi*, 12 mai 2014 (MB 2014/206010).

4. HERMANS et al., *Measuring Homelessness in Belgium – Final report*, BELSPO Brain-BE, 2018.

5. Plan de Relance de la Wallonie, objectif opérationnel 4.1.2. (2021)

Dès lors, de cet éclairage, émerge la signifiante des données, et les réalités rompent avec le stéréotype du sans-abri : un homme dans la quarantaine vivant en rue.

Les jeunes, un public particulièrement vulnérable

Le public jeune en errance fait partie des axes ciblés par l'OWSA.

Dans son rapport cadre visant à définir le sans-abrisme chez les jeunes, la FEANTSA⁶, indique qu'« il y a itinérance chez les jeunes lorsqu'une personne âgée entre 13 et 26 ans vit sans toit ou sans abri ou vit dans un logement précaire ou inadéquat sans un parent, un membre de la famille ou un autre tuteur légal⁷ ».

Cette définition met en évidence l'idée que le jeune se retrouve seul, livré à lui-même, sans le soutien d'un adulte. Elle souligne aussi que ne doivent pas seulement être pris en considération les jeunes à la rue, mais aussi ceux qui habitent chez une connaissance, un copain par exemple, sachant qu'il s'agit toujours d'un dépannage temporaire, et que le risque de se retrouver à la rue lorsque cette solution prend fin est bien réel.

La thématique du sans-abrisme des jeunes n'a que très récemment

reçu une attention plus particulière d'un point de vue scientifique et politique. En 2020, les premiers travaux ont regroupé des acteurs associatifs de l'aide au sans-abrisme et de l'aide à la jeunesse pour dresser un premier tableau de la situation sur Bruxelles⁸.

À travers les dénombrements réalisés en 2021 et en 2022 par la KULeuven et l'UCLouvain, chaque fois au sein de territoires différents, on a recensé la présence de 1.208 jeunes âgés de 16 à 25 ans dans une situation de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi dans les différentes villes prises en compte en Belgique. Cela représente 20 % du nombre total de personnes dénombrées dans cette situation⁹.

Cette méthodologie n'étant que récemment déployée, elle n'offre pas actuellement le recul nécessaire pour quantifier l'augmentation et mettre en évidence l'évolution ou non des profils. En outre, c'est un public qui met en place de nombreuses stratégies pour éviter la rue et les services d'aide, frôlant ainsi l'invisibilité, si ce n'est pour certains travailleurs de rue et de services d'aide en milieu ouvert qui sont en contact avec eux.

Les constats en Wallonie

Partant des données disponibles, nous avons recueilli pour cet article les chiffres au niveau de la Wallonie pour les jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi.

Le tableau 2 montre les totaux et la proportion par territoire dénombré (éditions 2020, 2021 et 2022).

Les dénombrements ont déjà été effectués dans six territoires wallons : en 2020, Arlon et Liège ; en 2021, Charleroi et Namur ; et en 2022, Tournai ainsi que dans neuf

communes du Brabant wallon¹⁰. Ensemble, ces territoires comptabilisent 785.546 habitants (21,5 % de la population totale en Wallonie). Parmi ceux-ci, 3.433 personnes en situation de sans-abrisme ou assimilées ont été dénombrées, dont 632 jeunes adultes.

Les chiffres liés à la population permettent de mieux comparer les totaux des personnes dénombrées par territoire. Dans les territoires wallons dénombrés, nous trouvons en moyenne 4,4 personnes sans-abri et sans chez-soi par 1.000 habitants. Cette moyenne est plus importante à Tournai (6,0) et Namur (7,8), proche de la moyenne à Charleroi (4,7) et Arlon (5,0). La part par 1.000 habitants est moins importante dans le Brabant Wallon (3,5). Notons que les chiffres liés sont sous-représentés car le CPAS a dû faire face à une vague de Covid le jour du dénombrement et n'a pas pu remplir les questionnaires. Il est par ailleurs important, pour chaque ville, de considérer les spécificités de ses services de même que les différentes catégories Ethos présentes. Dès lors, la consultation des rapports relatifs à chaque ville dénombrée offre plus de détails.

Concernant le public des jeunes adultes sans-abri, on relève une proportion d'environ 20 % dans la plupart des villes. Notons que nous ne prenons en compte dans ce tableau que les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont pas accompagnés par leur(s) parent(s). Nous considérons que la tranche d'âge des 16-17 ans peut être assimilée à des adultes car ces jeunes se débrouillent seuls. En outre, la part des femmes parmi ces jeunes sans-abri et sans chez-soi représente pour toute la Wallonie 38,6 %. Les pourcentages par territoire sont

6. Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris

7. FEANTSA, European Framework for Defining Youth Homelessness, 2020, p.1.

8. DE MUYLDER, B. & WAGENER, M., « L'errance racontée par les jeunes », *Pauvreté*, Vol. 26, 2020, p. 36.

9. ROETS G., HERMANS K., WAGENER M., et al., *Jeunes adultes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi. Chiffres et expériences vécues de jeunes*, Fondation Roi Baudouin, 2022.

10. Chaumont Gistoux, Jodoigne, Grez-Doiceau, Ottignies – Louvain-la-Neuve, Nivelles, Rebecq, Tubize, Walhain et Wavre.

Tableau 2 : Présence de jeunes sans-abri parmi l'ensemble des personnes dénombrées en Wallonie

	Arlon	Liège	Charleroi	Namur	Province BW	Tournai	Total
Population	29.858	197.327	202.746	111.432	175.899	68.284	785.546
Total personnes sans-abri et en absence de chez-soi	149	422	959	874	621	408	3.433
Moyenne par 1000 habitants	5,0	2,1	4,7	7,8	3,5	6,0	4,4
Jeunes entre 16-25 ans	29	39	183	174	127	80	632
Proportion de jeunes parmi l'ensemble	19 %	9 %	19 %	20 %	20 %	20 %	18 %
Proportion de femmes parmi les 16-25 ans	24,1 %	38,5 %	38,8 %	42,0 %	39,4 %	35 %	38,6 %

Tableau 3 : Situations de vie du total des jeunes sans-abri et sans chez-soi dénombrés en Wallonie (N=632)

	Total des jeunes sans-abri 18-25	%
Dans l'espace public	44	7,0 %
En hébergement d'urgence	36	5,7 %
En foyer d'hébergement (<i>maison d'accueil, log. de transit, etc.</i>)	187	29,6 %
En institution	32	5,1 %
Dans un logement non conventionnel	73	11,6 %
Chez des amis, de la famille ou des tiers	251	39,7 %
Inconnu	9	1,4 %
	632	100,0 %

proches, à l'exception de la ville d'Arlon. Par ailleurs, les enfants accompagnés par leur(s) parent(s) ont été dénombrés dans ces mêmes villes, et les chiffres diffèrent de l'une à l'autre (non représentés ici). Ces familles résident le plus souvent dans des maisons d'accueil, chez des amis, de la famille ou des tiers.

Le tableau 3 montre les différentes situations de séjour des jeunes adultes dénombrés en Wallonie. 39,7 %, soit la plus grande partie des jeunes, séjournent temporairement chez des amis, de la famille ou des tiers. 29,6 % vivent dans des maisons d'accueil et d'autres

structures de logement à moyen terme. 11,6 % des jeunes s'accommodent de logements non conventionnels, catégorie qui regroupe les squats, les tentes, les roulottes, les granges, etc. Enfin, 7 % des jeunes ont passé la nuit dans la rue et 5,7 % dans un hébergement d'urgence (abri de nuit).

Au-delà des chiffres, des parcours de vie

L'itinérance chez les jeunes « est principalement le résultat d'une injustice sociale et d'inégalités qui se manifestent dans les barrières structurelles et les défaillances du système, et non le résultat de cir-

constances individuelles ou de « manquements personnels¹¹ ». Cependant, si l'errance n'est pas en premier lieu du ressort de la responsabilité individuelle, chaque parcours est différent et chaque jeune mérite d'être entendu dans son histoire particulière.

L'Observatoire Wallon du Sans-Abrisme s'attache à mettre la personne au centre de la réflexion tout en la positionnant dans son écosystème en tenant compte des élé-

11. FEANTSA, 2020, op.cit.

ments déterminants qui l'impactent dans son parcours.

À cette fin, on l'a vu, les résultats des dénombrements réalisés ces dernières années offrent, outre des éléments quantitatifs, une visibilité sur les personnes et les éléments utiles à une première caractérisation des situations de sans-abrisme.

La question qui se pose est pourquoi et comment, malgré des dispositifs de prévention existants (aide sociale, logements sociaux, etc.), la rupture survient, et avec elle des risques accrus de désaffiliation sociale et d'éloignement des systèmes.

Pour comprendre, il faut écouter ceux qui racontent des histoires de vie souvent fracassées, qui livrent les éléments biographiques et éclairent ainsi des parcours complexes qui ont vu s'entremêler les événements, privés et institutionnels parfois, pouvant mener à la rupture. C'est en effet la combinaison de l'organisation structurelle de notre société et les événements de vie qui contribuent à accroître le risque d'errance.

Le temps de la jeunesse est celui au cours duquel chacun se construit, un temps d'expérimentation, avec ses essais et ses erreurs, avec aussi le soutien des proches, des amis, du milieu sco-

laire, etc. Pour certains, il est celui des premières galères, de la lutte pour la survie et pour s'en sortir.

Parmi les causes spécifiques de l'errance des jeunes, on note bien sûr souvent des situations de relations familiales fragiles et, selon les cas, on peut aussi parler de conflit, d'abandon, de négligence ou de violence au sein des familles et d'autres relations. En cas de décès d'un parent ou de dégradation de ce lien familial, certains fuient le domicile parental, d'autres se font littéralement « jeter dehors ». Pour d'autres, c'est la rupture au sein du couple qui signifie le début d'une détérioration de la situation personnelle. C'est ce qui est arrivé à Brice, 25 ans, à la rue depuis trois ans : « Il habitait avec sa compagne, dans un appartement apparemment correct dont ils partageaient le loyer. Une rupture de couple a laissé Brice seul. Il a assumé le loyer jusqu'à la fin du bail. Après cela, il a habité chez sa mère avec laquelle il n'avait jamais vécu, ayant été placé toute son enfance en institution et en maison d'accueil. Lors de fêtes de fin d'année, elle l'a mis brutalement dehors, ayant envie de pouvoir fêter sans être embêtée. Brice s'est donc retrouvé seul, à la rue, sans endroit où aller¹² ».

Les situations vécues par les jeunes sont très hétérogènes et varient notamment en fonction de l'âge. Durant cette période de transition vers l'âge adulte, les besoins sont différenciés selon que l'on a 17 ans ou 22 ans. Tout comme les réponses qu'ils peuvent trouver que ce soit pour disposer de moyens financiers, d'un logement ou d'un accompagnement.

En décrochage scolaire – la plupart des jeunes en errance ne sont pas en possession du diplôme d'humani-

tés supérieures –, leur manque de qualification est un frein dans l'accès à l'emploi et donc à un revenu qui pourrait permettre de stabiliser une situation de vie difficile. Leur seule solution est dès lors de solliciter de l'aide. Mais, l'accès à certains services d'aide n'est pas possible pour les mineurs d'âge. De plus, les jeunes ne parviennent pas toujours à se faire entendre et se heurtent à certains préjugés. Comme Aissata, 18 ans, qui témoigne : « Souvent on ne croit pas vraiment les jeunes. On croit que les jeunes ils veulent de l'argent pour s'amuser, pour aller en soirée, alors que non¹³ ».

En outre, comme ils sont souvent en rupture de confiance face aux institutions et aux règles imposées, beaucoup de jeunes préfèrent se tourner vers leur propre réseau pour obtenir de l'aide. Ce réseau ne peut cependant pas toujours répondre aux besoins ; il est parfois fragile, comme l'explique Sven : « J'ai dormi chez des amis, jusqu'à ce qu'ils ne soient plus des amis¹⁴ ».

Lorsqu'il s'agit de réaliser certaines démarches, comme de se trouver un logement, les jeunes sont victimes d'une forme de discrimination en lien avec l'âge (méfiance), le statut social (type de revenu), etc. Trouver un logement peut alors s'apparenter à un véritable parcours du combattant. Et lorsqu'il y accède, le jeune doit parfois faire face à des conditions d'insalubrité, comme l'exprime Marine : « En plus, l'appart était trop petit, il y avait des asticots qui sortaient du mur, trop de charges, trop de loyer¹⁵ ».

L'héritage familial, les faits de vie de famille impactent chacun d'entre nous et déterminent un certain degré de risque. C'est le cas

12. Les extraits cités dans cet article viennent de l'approche qualitative parallèle aux dénombrements de personnes sans-abri et sans chez-soi en Wallonie par le CIRTES UCLouvain. Tous les noms ont été changés.

13. DE MUYLDER B., WAGENER M., op.cit., p. 26.

14. ROETS G., HERMANS K., WAGENER M., et al. (2022), *Jeunes adultes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi. Chiffres et expériences vécues de jeunes*, Fondation Roi Baudouin., p. 51.

15. ROETS G., HERMANS K., WAGENER M., et al. (2022), op.cit. p. 38.

de Thomas, 14 ans. Il est placé dans une maison d'accueil pour enfants à la suite de la situation de sans-abrisme de sa maman. Ils occupaient un logement insalubre et en ont été expulsés. Elle vit maintenant en rue ou chez des amis. Cette maman a elle-même un passé de vie en institution d'aide à la jeunesse.

Ceci exemplifie la reproduction familiale de cette instabilité sociale et de ce risque de sans-abrisme, et illustre l'un des enjeux essentiels qu'est l'attention à porter aux jeunes. Par extension, intervenir au plus tôt et de manière individualisée auprès des jeunes plus fragilisés, qui ont notamment déjà connu avec leurs parents une situation de sans-abrisme ou de mal-logement, peut diminuer le risque.

Accompagner ces jeunes, c'est leur permettre de se saisir des opportunités de se réaliser, d'avoir une vie plus stable, plus confortable, mais ce changement de trajectoire nécessite de mener avec eux en amont un important travail au niveau du lien de confiance avec les institutions publiques. En effet, nombreux sont ceux qui ne recourent pas à leurs droits, entre autres parce que c'est compliqué, ou parce qu'ils n'ont plus confiance.

Articulation et multidisciplinarité – des pistes d'amélioration

Face à cette problématique, les enjeux sont multiples et exigent la proposition de solutions différenciées qui doivent cependant toutes prendre en compte ce qui se révèle être une caractéristique récurrente des parcours de ce public. En effet, si les histoires des jeunes sont différentes, elles comportent des points communs : elles sont marquées par des décrochages, des abandons,

des ruptures familiales, scolaires, institutionnelles.

Ces fractures ayant impacté leur vie dans ses différentes dimensions, la réponse doit être multisectorielle mais également cohérente, s'inscrivant dans une certaine continuité pour éviter que le jeune ne décroche de l'aide proposée et glisse dans le non-recours.

En instituant l'OWSA, la Wallonie s'est dotée d'un outil stratégique en capacité d'outrepasser les barrières dans le but de développer une véritable stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme. En réunissant les opérateurs actifs dans la lutte contre la précarité, en visant une articulation entre les différents niveaux d'intervention (qu'il s'agisse des différents niveaux de pouvoir politique, institutionnels ou des acteurs associatifs), en favorisant une réflexion globale et diversifiée sur l'ensemble des thématiques que traverse le sans-abrisme, l'Observatoire joue le rôle d'intermédiaire qui peut permettre aux acteurs de terrain de se rapprocher des pouvoirs publics et vice versa.

En favorisant un travail de réflexion commun aux différents partenaires, il devrait aussi permettre de passer d'une action essentiellement curative vers une action préventive, avec le soutien d'une réelle volonté politique sans laquelle ne peut avoir lieu une véritable prévention.

Enfin, parmi les enjeux déjà pointés par l'OWSA et ses experts, on peut affirmer que, de façon générale, les politiques sociales décidées par le politique et mises en œuvre par les acteurs de terrain sont d'autant plus efficaces qu'elles sont pensées autour et avec les personnes. Cette approche mérite donc d'être pour-

suivie. Ceux-ci (travailleurs et jeunes) peuvent être associés à une réflexion sur les pratiques actuelles, sur le comment mieux faire... Et les pistes de travail sont nombreuses !

Voici ci-après quelques-unes de ces pistes d'amélioration servant de base à notre travail. Elles pourront être débattues, enrichies, notamment au sein du comité de concertation de l'OWSA (experts et opérateurs du terrain). Nous en sommes aux prémices...

De l'adolescence à l'âge adulte

Le cap légal des 18 ans n'est pas sans conséquence pour un jeune en difficulté : l'aide prévue pour les personnes mineures est différente de l'aide disponible pour les adultes. Or, comme on le sait, lorsqu'un jeune atteint sa majorité légale, cela ne signifie pas qu'il acquiert les compétences personnelles, sociales et émotionnelles pour s'épanouir en toute autonomie.

Une première recommandation est que cette transition vers l'âge adulte doit être davantage réfléchie, développée, retravaillée par les différents acteurs et secteurs concernés.

À tout le moins, il convient d'articuler l'offre de services pour les jeunes avant 18 ans (institutions, hébergement, santé, etc.), avec celle proposée aux 18-25 ans et, enfin, avec celle à destination du public adulte en accompagnant de manière préventive ces différentes transitions.

Ce faisant, la continuité dans l'aide et l'accompagnement devra favoriser la confiance et permettre de recréer le lien lorsqu'il a été rompu. Cette continuité peut être facilitée lorsqu'une personne référente cen-

tralise les informations et parle avec le jeune, avant que les professionnels ne parlent des jeunes entre eux...

Accompagner des personnes en situation de grande vulnérabilité et éloignées des services d'aides nécessite également de la part des opérateurs de terrain une grande flexibilité.

Enfin, l'accompagnement dans cette transition vers la majorité doit être anticipé et se faire au rythme particulier du jeune.

Des solutions d'hébergement appropriées

Les solutions d'hébergement disponibles actuellement ne correspondent pas toujours aux besoins et aux attentes des jeunes. Le plus souvent, ils les évitent. D'une part parce qu'ils ne s'y sentent pas en sécurité, d'autre part parce que les personnes qui y séjournent leur renvoient une image qu'ils ne peuvent associer à eux-mêmes. Comme en témoigne Youssef, 24 ans : « T'as 24 piges, tu te retrouves dans un centre et là tu vois des gens de 60 piges qui se shootent à l'héro, ça attaque le moral direct ; direct tu te dis je vais finir comme ça, tu vois...¹⁶ ». Une offre adaptée existe (maison d'accueil réservée aux 18-25 ans) et leur permet de se (re)poser, de (re)créer un lien avec les structures d'aide. Aujourd'hui, il existe aussi des alternatives sécurisantes et innovantes au manque de logements traditionnels, telles que des tiny houses, des caravanes, etc.

Ce serait peut-être une idée à investir pour reloger au moins transitoirement ces jeunes.

Privilégier la prévention, travailler en amont

La prévention du basculement est le moyen d'action à privilégier : s'il n'y a plus d'arrivée en rue, les actions curatives n'ont plus lieu d'être, et l'on peut alors investir davantage de moyens dans l'amélioration des conditions de vie et le bien-être des personnes. Un ensemble de dispositifs de lutte contre le sans-abrisme sont déjà déployés en Wallonie. En revanche, une politique de prévention impose une articulation accrue de l'ensemble des services issus des différents secteurs. À terme, la mise en place d'une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme devrait permettre de mieux orienter les moyens et ainsi, de dégager des pistes de solutions adéquates en termes de logement, d'aménagement du territoire, de santé, d'emploi, etc.

Le rôle et la participation des établissements scolaires

L'école est un témoin de premier plan des changements sociaux des jeunes. La scolarité est en effet rapidement impactée en cas de conflits familiaux et en cas d'errance. Comment en effet suivre les cours et étudier pour les examens quand on ne sait pas où l'on va dormir, ni si l'on va pouvoir manger, quand on est sans cesse en mouvement ? L'errance de ces jeunes complique ou interrompt leur scolarité. Lorsque l'école se rend compte de la situation et y prête attention, il faut qu'elle sache où orienter le jeune en fonction de ce qu'il vit. Cela favoriserait la confiance du jeune dans sa struc-

ture scolaire et le maintien dans une dynamique d'affiliation sociale.

Le rôle et la participation des personnes elles-mêmes

Les jeunes qui ont dû se prendre en main et lutter pour leur propre survie doivent pouvoir continuer à être acteurs de leur vie, de leur progression. Il n'est pas opportun de leur proposer un plan d'action « type », mais plutôt de prendre en compte chaque parcours de vie pour envisager avec eux quelles actions adéquates mettre en place en fonction de leurs besoins et à quel moment.

Conclusion et perspectives

La coécriture de cet article a permis de croiser le regard issu de la recherche menée par le CIRTES sur les dénombrements avec ses aspects quantitatifs et qualitatifs avec celui de l'Observatoire Wallon du Sans-Abrisme, jonction entre les acteurs de terrain, les services publics et les décideurs politiques.

Cette mise en commun a permis de rendre compte des situations de jeunes sans-abri ou en absence de chez-soi tout en suggérant des perspectives d'amélioration de l'action sur le terrain.

Il s'agit de prévenir, de relier, d'articuler pour renforcer toutes les actions préventives qui permettent de mieux accompagner le cheminement des jeunes vers l'âge adulte. Pour y parvenir, il est essentiel de renforcer la mobilisation des différents niveaux de pouvoir, des acteurs des secteurs connexes et des publics concernés, tout en interrogeant notre société et les inégalités que son mode de fonctionnement peut produire.

16. DE MUYLDER B., WAGENER M., op. cit., p.28.